

Ma plateforme Pep's

- ▶ Se connecter avec votre identifiant à la plateforme PEP's.
- > Dans le menu de gauche dans « Thématiques », cliquer sur « Déclarations » /
- « Déclarations individuelles » / choisir « CNRACL (DADS) » / cliquer sur « Accéder »
- Cliquer sur « Corriger agents en anomalie »
- ▶ Enfin, sélectionner un agent dont la déclaration est en anomalie.

Le principe consiste alors à valider tous les onglets de la déclaration de l'agent afin que les informations soient transmises à la CNRACL.

1 - Cliquer sur l'onglet Agent

Si aucune anomalie n'est à corriger dans cet onglet, la coche verte V est positionnée par défaut.

Sinon, corriger les éventuelles erreurs sur le NIR ou le nom patronymique selon la <u>procédure</u> <u>de correction des anomalies d'identification ou d'affiliation accessible ici</u>.

Cliquer ensuite sur Rechercher puis Valider

Vérifier la présence d'une coche verte 🗸 en haut de l'onglet.

2 – Cliquez sur l'onglet Services CNR

Cliquer en bas de la page sur la date en rouge si nécessaire Cliquer en bas de la page sur **Modifier** Effectuer les modifications éventuelles Cliquer ensuite sur **Contrôler saisie** puis **Valider**

Vérifier la présence d'une coche verte 💙 en haut de l'onglet.

3 - Cliquer sur l'onglet Cotisations CNR

Cliquer en bas de la page sur **Modifier** Effectuer les modifications éventuelles Cliquer ensuite sur **Contrôler saisie** puis **Valider**

Vérifier la présence d'une coche verte \checkmark en haut de l'onglet.

4 - Cliquez sur l'onglet Rappels

Cliquer en bas de la page sur Modifier, même si vous n'avez pas de modifications à effectuer.

Cliquer ensuite sur Contrôler saisie puis Valider

Vérifier la présence d'une coche verte \checkmark en haut de l'onglet.

5 - Cliquer sur l'onglet Cotisations rétroactives

Cliquer en bas de la page sur Modifier, même si vous n'avez pas de modifications à effectuer.

Cliquer ensuite sur Contrôler saisie puis Valider

Vérifier la présence d'une coche verte 🗸 en haut de l'onglet.

Lorsque vous avez obtenu les 5 coches vertes \checkmark sur la déclaration agent, cliquez sur « **Enregistrer agent** » en bas de ce dernier onglet.

Votre agent disparaît de la liste des anomalies, ce qui signifie que sa déclaration est traitée.

Le Compte individuel retraite (CIR) de l'agent est désormais alimenté.